

Niveau :	LICENCE PROFESSIONNELLE					année
Domaine :	SCIENCES TECHNOLOGIES SANTE					LP
	PRODUCTIONS VEGETALES					
Spécialité :	AGRICULTURE, DURABILITE, NOUVELLES TECHNOLOGIES					
Volume horaire étudiant :	450 h			150 h	560 h	1160h
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	Projet tutoré	Stage	total
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input type="checkbox"/> anglais			

Contacts :

Responsables de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique
Pour l'uB : Olivier MATHIEU ☎ 03 80 39 91 26 olivier.mathieu@u-bourgogne.fr Jean LEVEQUE ☎ 03 80 39 63 63 Jean.leveque@u-bourgogne.fr Pour AgroSup Dijon : Pierre CURMI ☎ 03 80 77 25 65 p.curmi@agrosupdijon.fr Pour le LEGTA : Daphné LE LAY ☎ 03 80 71 80 00 daphne.lelay@educagri.fr	<u>Scolarité Science, Vie, Terre, Environnement</u> 6 bd Gabriel, Université de Bourgogne, 21000 DIJON ☎ 03.80.39.63.50 <u>Secrétariat Pédagogique</u> Simone SCOQUART 26 bd Docteur Petit Jean, 21000 DIJON ☎ 03 80 77 27 35 s.scoquart@agrosupdijon.fr
Composante(s) de rattachement : UFR SCIENCES DE LA VIE, DE LA TERRE ET DE L'ENVIRONNEMENT	

Objectifs de la formation et débouchés :

La licence professionnelle « Agriculture, Durabilité, Nouvelles technologies » est délivrée par l'université des Bourgogne en co-habilitation avec AgroSup Dijon. Elle est réalisée en partenariat avec l'Etablissement Public Local Lycée Olivier de Serres Quétigny-Plombières.

■ Objectifs :

Cette formation s'adresse à des BTS, DUT, universitaires et stagiaires de la formation continue (salariés ou exploitants agricoles) désireux d'acquérir des compétences complémentaires dans le domaine des productions végétales, de l'environnement et des technologies d'information et de communication appliquées à ces domaines (logiciels professionnels, GPS, SIG, outils d'aide à la décision).

■ Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :

A l'issue de la formation, les titulaires de la licence professionnelle pourront notamment accéder aux métiers et emplois suivants :

- Cadre technique chargé de conseil ou d'animation en génie « Agri-Environnemental »
- Cadre technique chargé d'études agricoles (dont l'expérimentation végétale)
- Cadre technique chargé de mission dans les domaines : Agriculture/Environnement /Aménagement du territoire
- Formateur ou Professeur de l'enseignement agricole
- Exploitant agricole (attention, la licence pro seule ne confère pas la capacité)
- Chef de culture

Les futurs diplômés pourront intégrer différents organismes et entreprises :

- Organismes professionnels agricoles (chambres d'agriculture, syndicats, ...)
- Entreprises amont (firmes phytosanitaires, semences, engrais, ...) et aval (entreprises de collecte, ...) du secteur privé et coopératif
- Instituts techniques (Arvalis, CETIOM, ITB ...) et de recherche (INRA, CEMAGREF, CIRAD...)
- Bureaux d'études en agro-environnement.
- Collectivités territoriales : communes, départements, structures intercommunales et régions, au sein des services techniques agriculture, environnement ou aménagement du territoire.
- Services d'Etat : services déconcentrés du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche (DDEA, DRAAF) ou du Ministère de l'Environnement (DREAL).
- Les établissements d'enseignement et les organismes de formation professionnelle.

■ **Compétences acquises à l'issue de la formation :**

L'objectif de la formation est de former des cadres techniques agricoles capables de mettre en œuvre trois « principales fonctions de fonctions :

- 1- une **fonction d'expertise et d'appui technique** ;
- 2- une **fonction d'étude**;
- 3- une **fonction de communication et d'information**

Au sein de ces 3 fonctions, la plupart des compétences visées sont communes, quel que soit le type de poste. Cependant, certaines compétences peuvent être spécifiques au travail en organismes agricoles publics ou para-publics, en collectivités territoriales, en bureaux d'études ou en entreprises privées.

Modalités d'accès à l'année de formation :

Cette formation est ouverte aux candidats à la Formation initiale, en Contrat de professionnalisation et en formation continue. Elle s'adresse aux étudiants titulaires de 120 crédits européens (Bac + 2) ayant un projet professionnel dans les métiers visés par la formation.

* BTS

BTSA Technologies Végétales
BTSA Analyse et Conduite des Systèmes d'Exploitation
BTSA Génie des équipements agricoles
BTSA Gestion et Maîtrise de l'Eau
BTSA Gestion et Protection de la Nature

* DUT

Agronomie
Génie de l'Environnement

* L2

Tout L2 en rapport avec les sciences de la Terre et de l'Environnement et les sciences de la Vie
Exemple sur Dijon : L2 « Vie, Terre, Environnement, Santé »

Remarque : La sélection des candidats se fera sur dossier, complété éventuellement par un entretien. Le jury de sélection regroupera au moins un représentant de chaque unité partenaire (Université, ENESAD, EPL, Profession).

■ **Par validation d'acquis ou équivalence de diplôme**

En formation initiale : s'adresser à la scolarité organisatrice de la formation

En contrat de professionnalisation ou en formation continue : s'adresser au service de formation continue de l'université (03.80.39.51.80)

Organisation et descriptif des études :

Les enseignements démarrent à l'issue d'une période de mise à niveau en sciences de l'environnement, en agronomie et en sciences économiques (les candidats ayant des origines différentes). Les enseignements sont modularisés (en unités d'enseignement). Thématiques et pluridisciplinaires, ils abordent les connaissances de base,

outils et méthodes nécessaires à la prise en compte de l'environnement pour une gestion agri-environnementale des systèmes de culture et des exploitations.

La formation intègre également la réalisation d'un projet tutoré, permettant aux étudiants de travailler en équipe sur des sujets commandités par des structures professionnelles.

Un stage (ou apprentissage) en milieu professionnel vient clôturer le cycle de formation et vise à préparer l'étudiant à la fonction visée. Il donne lieu à la rédaction d'un mémoire.

■ Tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis :

SEMESTRES 1 ET 2

UE 1	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coeff
Les fondamentaux (2 modules au choix)	Sciences de l'environnement		32		32		CC session 1 CT oral session 2	3	3	3
	Agronomie		32		32		CC session 1 CT oral session 2	3	3	3
	Sciences économiques		26		26		CC session 1 CT oral session 2	3	3	3
TOTAL UE 1			90		90	6				6

(1) CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

UE 2	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coeff
Impacts environnementaux des exploitations agricoles	L'exploitation agricole dans son environnement	28	28		56		CC écrit/oral CT écrit	5	3	8
	Agriculture et énergie	12	12		24					
TOTAL UE 2		40	40		80	8				8

UE 3	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coeff
Nouveaux outils d'aide à la décision pour les systèmes de culture et les itinéraires techniques	Nouvelles pratiques et itinéraires culturaux	20	28		48		CC écrit/oral CT écrit	5	3	8
	Outils et méthodes de l'expérimentation agricole	12	8	14	34					
	Les nouveaux outils de la commercialisation	6	6		12					
TOTAL UE 3		38	42	14	94	8				8

UE 4	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coeff
Connaissance du milieu professionnel et outils de communication	Connaissance du contexte professionnel	14	26		40		CC session 1 CT oral session 2	3	3	3
	Les outils de communication professionnelle	9	13	30	52		CC écrit/oral CT écrit/oral	3	2	5
TOTAL UE 4		23	39	30	92	8				8

UE 5	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coeff
Outils de spatialisation à l'échelle de l'exploitation agricole et du territoire	Base de données et SIG	28			28		CC session 1 CT oral session 2	8	8	8
	Application agricole de l'utilisation du GPS	6	6	12	24					
	Téledétection	24		18	42					
TOTAL UE 5		58	6	30	94	8				8

UE 6	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coeff
Projet Tutoré	Etude de cas concret dans le domaine de l'agriculture, de l'environnement, de l'aménagement du territoire, des TIC			50			1 dossier et soutenance orale	7		7
TOTAL UE 6					150	7				7

UE 7	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coeff
Stage en milieu professionnel	Pratique professionnelle						CT écrit et oral mémoire et soutenance orale début septembre	15		15
TOTAL UE 7				560		15				15

TOTAL SEMESTRE 1 ET 2	159	217	124		60					60
-----------------------	-----	-----	-----	--	----	--	--	--	--	----

■ Modalités de contrôle des connaissances :

Les règles communes aux études LMD sont précisées sur le site de l'Université <http://www.u-bourgogne.fr/>

La licence professionnelle est décernée aux étudiants en formation initiale, en contrats de professionnalisation ou stagiaires de formation continue qui ont obtenu à la fois une moyenne générale égale à 10 sur 20 à l'ensemble des unités d'enseignement, y compris le projet tuteuré et le stage, et une moyenne égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble constitué du projet tuteuré et du stage, sous réserve d'avoir satisfait aux obligations de présence définies dans les modalités de contrôle.

● **Session d'examen :**

Chaque UE est évaluée par des notes de contrôle continu et/ou par des examens terminaux. Le projet tuteuré et le stage donnent lieu à une restitution écrite et orale devant un jury. Pour les étudiants en contrat de professionnalisation, la note de projet tuteuré sera identique à la note de stage.

Chaque UE est affectée d'une valeur en crédits européens (ECTS). Une UE est validée et capitalisable, c'est-à-dire définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 par compensation entre chaque matière de l'UE. Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquérir les crédits européens correspondants.

Deuxième session : les étudiants n'ayant pas obtenu la moyenne de 10 sur 20 à la première session d'examen passent une épreuve de rattrapage pour chaque unité d'enseignement (UE1 à UE5) où ils ont obtenu une note inférieure à 10 sur 20.

Ils peuvent toutefois conserver le bénéfice des UE pour lesquelles ils ont obtenu une note égale ou supérieure à 8 sur 20.

Dans une UE non acquise et constituée de plusieurs matières, l'étudiant ne repasse que la ou les matières dont la note est inférieure à 10.

Les notes obtenues à la deuxième session se substituent aux notes de la première session. La compensation entre unités d'enseignement est la même que pour la première session.

Lorsque la licence professionnelle n'a pas été obtenue, les unités d'enseignement dans lesquelles la moyenne de 10 a été obtenue sont capitalisables. Ces unités d'enseignement font l'objet d'une attestation délivrée par l'établissement.